

Protection de l'enfance : Pépinière d'avenirs lance un appel national pour faire émerger des solutions innovantes liées à l'habitat et aux conditions d'accueil

L'urgence structure aujourd'hui une grande partie de l'action en protection de l'enfance. Face à ces situations, les acteurs de terrain font émerger, partout en France, des initiatives concrètes pour mieux accompagner les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Créée en décembre dernier, Pépinière d'Avenir souhaite soutenir ces dynamiques locales, les accompagner et favoriser leur essaimage. L'association est née d'une conviction : certaines solutions expérimentées sur les territoires peuvent, si elles sont consolidées et déployées plus largement, contribuer à repenser durablement le secteur.

C'est dans cette perspective qu'elle lance aujourd'hui un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), intitulé « *Innover pour améliorer les conditions d'accueil des enfants protégés* ». Cet appel vise à repérer et accompagner des projets locaux innovants, répondant à deux priorités :

- **améliorer les conditions d'accueil** : habitat innovant, accompagnements adaptés, accès au logement ;
- **développer la prévention et les alternatives au placement institutionnel** : interventions à domicile renforcées, dispositifs « aller vers », prévention.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement sur mesure. Celui-ci pourra comprendre un soutien financier pouvant aller jusqu'à 150 000 € sur trois ans, mais aussi un **appui plus large au développement du projet** : ingénierie, compétences techniques, accompagnement à l'évaluation d'impact et soutien à l'essaimage.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT ?

L'appel s'adresse aux structures d'intérêt général privées à but non lucratif, ainsi qu'aux partenariats d'acteurs engagés dans la protection de l'enfance (établissements publics, entreprises de l'économie sociale et solidaire...). Pour être éligibles, les projets doivent notamment :

- Répondre à un **besoin identifié sur un territoire** ;
- Proposer une **solution innovante dans l'accueil ou l'accompagnement des jeunes protégés** ;
- S'inscrire dans une **dynamique partenariale**, notamment avec les départements et acteurs locaux ;
- **Associer activement les bénéficiaires** à la démarche ;
- Présenter un **potentiel d'impact durable et de reproductibilité**.

COMMENT PARTICIPER ?

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du **27 avril au 31 mai 2026**.

Pour accompagner les structures intéressées, un **webinaire d'information dédié aux porteurs de projets** sera organisé le **12 mai 2026**.

Inscription et informations : contact@pepinieredavenirs.fr

CONTACT PRESSE : Mathilde Panthou-Brochard- mpanthou@bonafide.paris / 06 59 78 90 65

À propos de Pépinière d'Avenirs

Pépinière d'Avenirs est une association d'intérêt général dédiée à l'émergence et au déploiement de solutions innovantes dans le champ de la protection de l'enfance. En soutenant les porteurs de projets à fort impact social – qu'ils viennent du terrain, du monde associatif, de la recherche ou de l'entrepreneuriat – elle ambitionne de renouveler les approches, d'amplifier les réussites locales et de construire, avec l'ensemble des parties prenantes, une réponse à la hauteur des enjeux.